



Bilan de campagne Cher-Arnon CLE SAGE Cher amont

23 janvier 2023

Saint-Georges-sur-Arnon

AREA Berry : bilan de campagne Cher-Arnon 2022

L'Association de Répartition des Eaux en Agriculture du Berry a été désignée par le préfet, Organisme Unique de Gestion Collective de l'eau (OUGC) sur le bassin Cher-Arnon dans le département du Cher et de l'Indre par l'arrêté préfectoral n°2019-0815 du 28 juin 2019.

Selon l'article Article R214-31-3 du code de l'environnement modifié par l'article 7 du décret n°2021-795 du 23 juin 2021 :

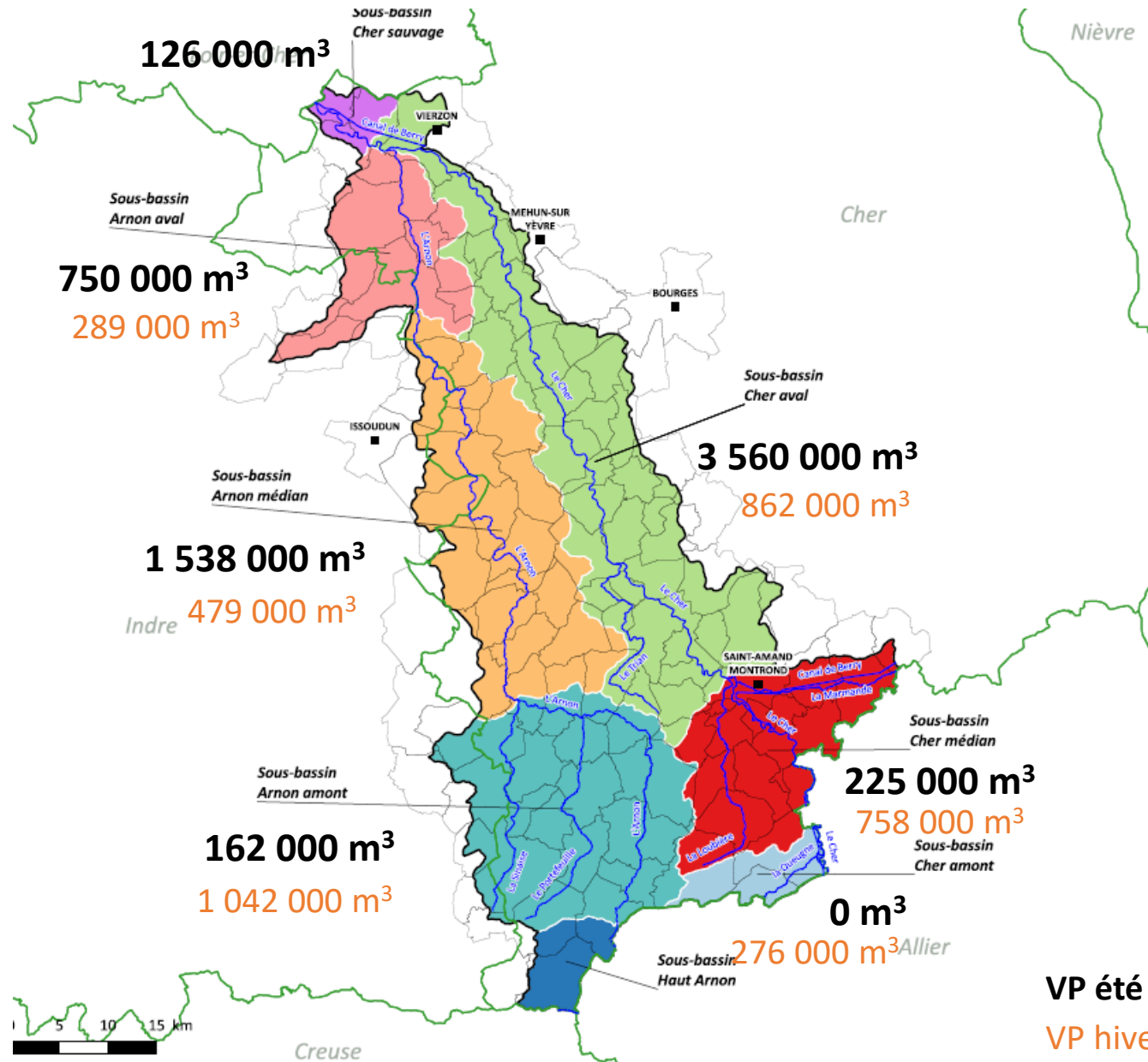
« IX.- L'organisme unique de gestion collective transmet chaque année au préfet, avant le mois de décembre, un bilan de la campagne d'irrigation et de la mise en œuvre du plan annuel de répartition en vue d'une présentation pour avis aux conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Ces avis sont pris en compte dans l'élaboration du plan annuel suivant. »

Pour 2022, les irrigants ont été notifiés de leur volumes attribués une fois l'Autorisation unique pluriannuelle publié au registre administratif le 26 août 2022. Cependant la campagne d'irrigation était terminée pour la majorité des irrigants. Le bilan de campagne 2022 est donc ici présenté pour information. Les dépassements théoriques de volume ne seront donc logiquement pas suivis de sanction.

Pour la campagne 2023, les irrigants seront notifiés de leur volume autorisé avant le début de la campagne au 1^{er} avril. Les volumes prélevés par les irrigants seront réduits progressivement sur 5 ans pour respecter à terme les volumes prélevables.

AREA Berry : bilan de campagne Cher-Arnon 2022

Sous-bassins et volumes prélevables définis par le SAGE Cher amont



AREA Berry : bilan de campagne Cher-Arnon 2022

1 DEROULEMENT CLIMATIQUE DE LA CAMPAGNE 2022

L'année 2022 est caractérisée par une sécheresse hivernale qui a entraîné une mauvaise recharge des nappes. Qui plus est, les très faibles précipitations printanières ont provoqué une vidange précoce et des besoins en irrigation accrus sur les céréales de printemps. Toutefois, une pluviométrie au-dessus des normales en juin a permis de limiter les besoins en eau des cultures cet été.

Restrictions de l'irrigation

Les débits des cours d'eau a baissé significativement dès le mois de mai, ce qui a conduit à la prise d'arrêtés préfectoraux de restriction des usages de l'eau : alerte, alerte renforcée et crise très tôt en saison, cf. *tableau 1*. Notamment, dans un objectif d'homogénéité avec les arrêtés de l'Indre sur le bassin versant de la Théols et de l'Arnon, plusieurs arrêtés préfectoraux du 18 ont été pris très tôt alors que les débits des rivières restaient au-dessus des seuils. Le Cher est passé étonnamment en crise au 2 juin. Cette situation a été régularisée une fois l'étalonnage de la station revue selon la quantité de végétation présente qui influençait significativement le calcul du débit.

Tableau 1 - Date des arrêtés préfectoraux de restrictions des usages de l'eau

	29/ 04	20/ 05	02/ 06	16/ 06	24/ 06	13/ 07	19/ 07	27/ 07	02/ 08	09/ 08	17/ 08	26/ 08	14/ 09	12/ 10	28/ 10
ARNON AVAL		DSA		DAR	DAR	DAR	DCR							DSA	
ARNON AMONT		DSA			DSA	DAR	DCR							DSA	
CHER		DSA	DCR	DSA	DAR			DAR	DCR						
THEOLS			DSA		DSA		DCR						DSA		

2 SYNTHÈSE DES VOLUMES ÉTIAGE ET INDICE DE CONSOMMATION PAR SOUS-BASSIN

Tableau 2 - Volumes étiage consommés et indice de consommation par sous-bassin

Bassin	Volumes impactants (I)/ non impactants (NI)	Nombre ouvrage prélèvement été	Nb irrigants	Volume (m ³)		Indice de consommation selon volume (%)
				Autorisé	Consommé	Initial
Arnon amont	I	4	4	200 854	58 511	29%
	NI	3	3	184 600	71 509	39%
Arnon médian	I	23	18	2 399 378	1 877 024	78%
	NI	8	8	1 138 631	671 425*	59%
Arnon aval	I	15	12	774 458	453 560	59%
	NI	2	2	114 582	91 155	80%
Cher amont	I	0	0	0	0	-
	NI	0	0	0	0	-
Cher médian	I	4	4	229 196	231 900	101%
	NI	0	0	0	0	-
Cher aval	I	61	51	4 496 285	2 242 695	50%
	NI	4	3	359 900	404 669	112%
Cher sauvage	/	3	2	68 367	0	0%
TOTAL		127 (I : 110, NI : 17)	107 (I : 91, NI : 16)	9 966 251 (I : 8 168 538, NI : 1 797 713)	6 102 448 (I : 4 863 690, NI : 1 238 758)	61% (I : 60%, NI : 69%)

* Manque les relevés de compteur d'un préleveur.

AREA Berry : bilan de campagne Cher-Arnon 2022

CONCLUSION

2022 est la première année de l'Autorisation unique pluriannuelle délivrée à AREA Berry sur le périmètre Cher-Arnon. Toutefois, en raison de sa signature tardive, l'arrêté inter préfectoral a été publié fin août 2022, une fois la campagne d'irrigation achevée. Les volumes autorisés 2022 ayant été communiqués post-campagne, aucune sanction ne sera prise pour les quelques dépassements de volumes constatés. AREA Berry mettra l'accent sur la pédagogie dès le début de la campagne 2023 afin de familiariser les irrigants au nouveau système de fonctionnement de l'organisme unique. Une seule anomalie concernant la transmission des données a été constatée à la fin des relances pour obtenir les index compteur de fin de campagne et les demandes de volumes 2023. AREA Berry propose des mesures contraignantes vis-à-vis de l'irrigant concerné pour le Plan annuel de répartition 2023. Des pannes de compteur ont été constatées cette année. La non-disponibilité des pièces détachées a parfois entraîné des arrêts d'irrigation.

L'année 2022 a été marquée par des restrictions des prélèvements précoces dans la campagne dès le mois de mai. La pluviométrie début juin et les orages estivaux ont permis d'éviter des tours d'eau mais les restrictions ont limité l'irrigation durant toute la campagne.

107 irrigants ont utilisé 127 ouvrages de prélèvements estivaux. Le volume étiage consommé total s'élève à 6 102 448 m³, soit 61% du volume étiage 2022 autorisé. Les volumes étiage impactant consommés correspondent à 4 863 690 m³, soit 60% du volume étiage impactant 2022 autorisé. Quant aux volumes étiage non impactant, ils représentent 1 238 758 m³, soit 69% du volume étiage non impactant 2022 autorisé. 19 irrigants ont reçu une part des 1 140 005 m³ de volumes autorisés hiver 2022, sur 27 points de prélèvement, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2023.